

# DEPOUILLEMENT DU QUESTIONNAIRE

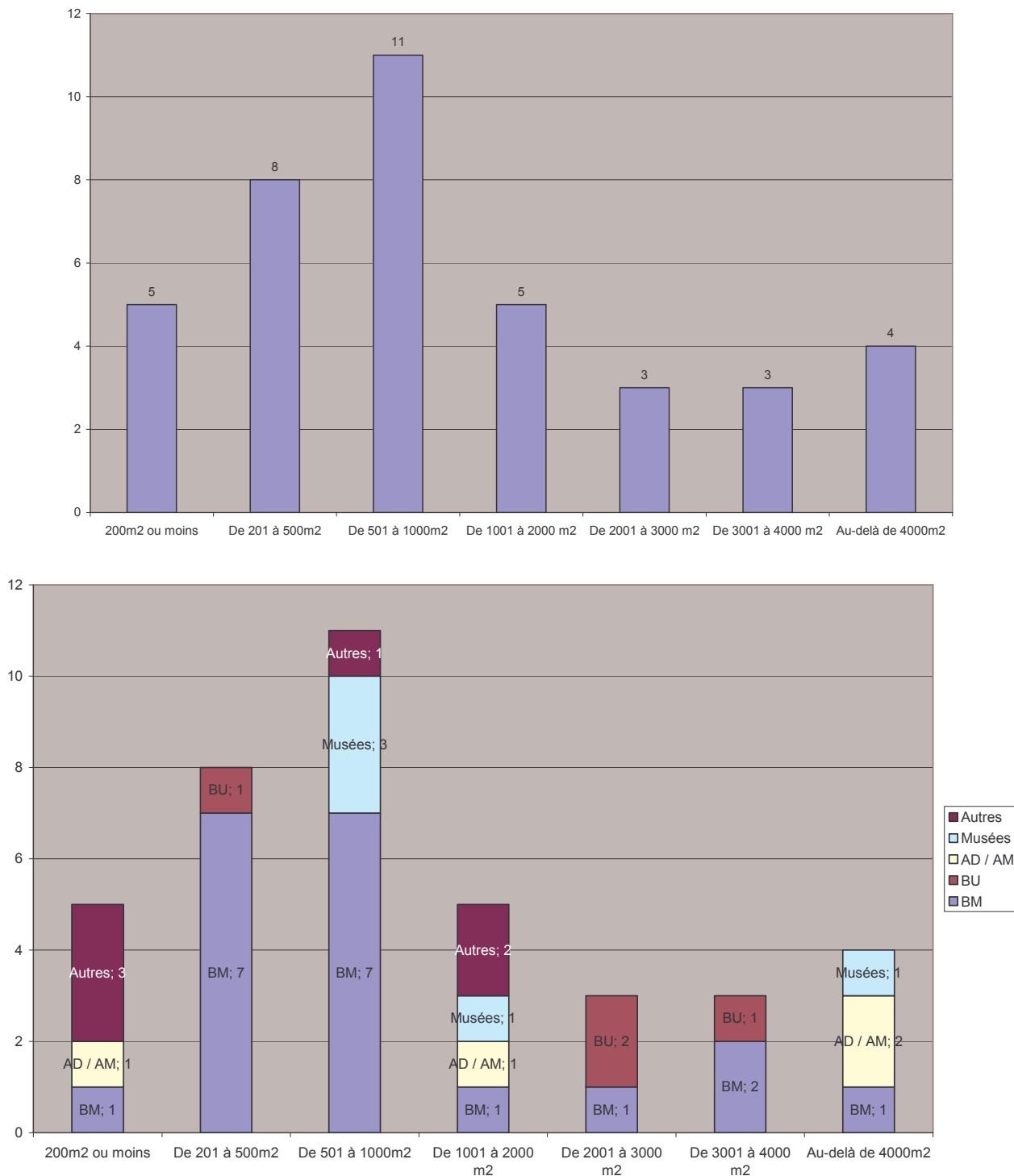


# 1. LES LOCAUX

## 1.1. SURFACES

### 1.1.1. Surface de l'établissement :

Taux de réponse : 76,5% (12 non répondus).

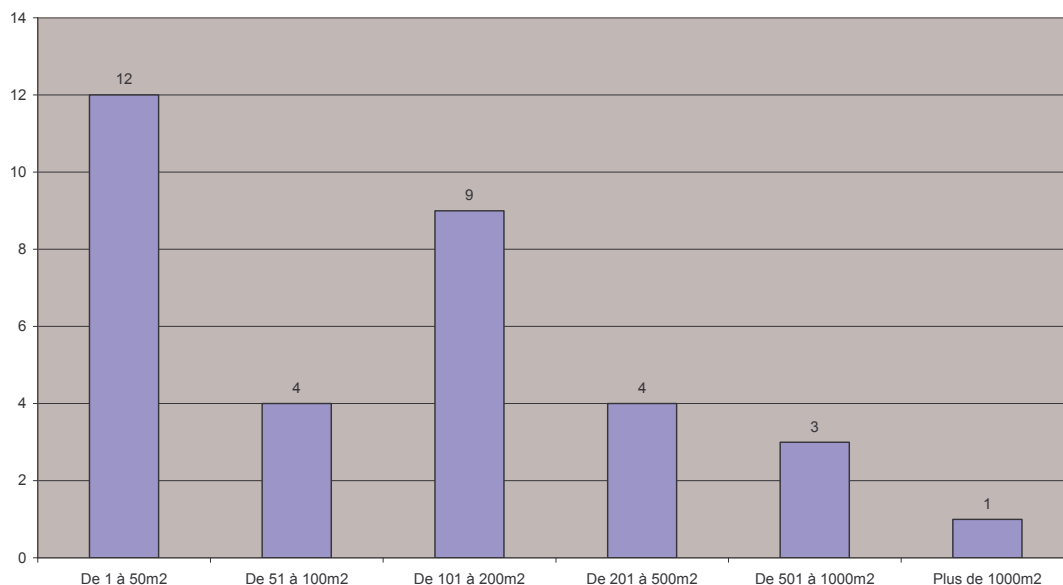


Pour les établissements comprenant des annexes, la surface totale (centrale + annexe) a été prise en compte. A noter qu'un certain nombre de réponses sont approximatives.

### 1.1.2. Surface des locaux abritant les fonds patrimoniaux :

**Taux de réponse : 58,8%** (21 non répondus, dont 9 parce que les fonds patrimoniaux sont trop dispersés).

Surfaces des locaux abritant les fonds patrimoniaux



Les surfaces des locaux abritant les fonds patrimoniaux représentent **au total 8081,3m<sup>2</sup>**, pour une moyenne de **244,89m<sup>2</sup> par établissement**. Attention : les surfaces indiquées ici ne sont pas réservées aux fonds patrimoniaux (voir plus bas les réponses aux questions 1.4.2., 1.4.3. et 1.4.4b.).

D'autre part, les locaux abritant les fonds relevant du patrimoine écrit ne se trouvent pas forcément dans les mêmes bâtiments que l'établissement lui-même (espace de travail du personnel, espace de consultation des fonds etc. Voir les réponses à la question 1.1.3.).

Un rapport de la surface des locaux abritant les fonds patrimoniaux sur la surface totale de l'établissement a pu être établi pour 23 établissements. Parmi eux :

- 2 établissements consacrent moins de 1% de leurs locaux aux fonds relevant du patrimoine écrit (1 BM et 1 musée)
- 9 établissements consacrent moins de 10% de leurs locaux aux fonds relevant du patrimoine écrit (4 BM, 3 AD et 2 musées)
- 4 établissements consacrent entre 10 et 19% de leurs locaux aux fonds relevant du patrimoine écrit (1 BM, 2 BU et 1 musée)
- 6 établissements consacrent entre 20 et 49% de leurs locaux aux fonds relevant du patrimoine écrit (5 BM et 1 BU)
- 3 établissements consacrent entre 50 et 100% de leurs locaux aux fonds relevant du patrimoine écrit (1 bibliothèque associative, 1 société savante et 1 BU)
- 1 établissement consacre plus de 100% de ses locaux aux fonds relevant du patrimoine écrit (1 BM)<sup>1</sup>. Ce cas précis est celui de la BM de Salins-les-Bains : les collections patrimoniales sont stockées dans les locaux de l'ancienne BM, qui a depuis déménagé dans un local plus petit ; les anciens locaux sont en cours de réfection et redeviendront à l'achèvement des travaux lieu de travail et de consultation. Les anciens locaux pourraient donc être comptabilisés dans la surface de la bibliothèque, ce qui fait que la bibliothèque consacrerait en fait environ 65% de sa superficie totale aux collections patrimoniales.

### 1.1.3. Les documents patrimoniaux se trouvent-ils dans les mêmes bâtiments que leur lieu de consultation éventuel ?

**Taux de réponse : 100%.**

La question « Les documents patrimoniaux se trouvent-ils dans les mêmes locaux que les espaces de lecture publique ? » a dû être reformulée, car l'expression « espaces de lecture publique » ne signifie rien pour un certain nombre d'établissements interrogés dans le cadre de cette enquête (notamment les musées).

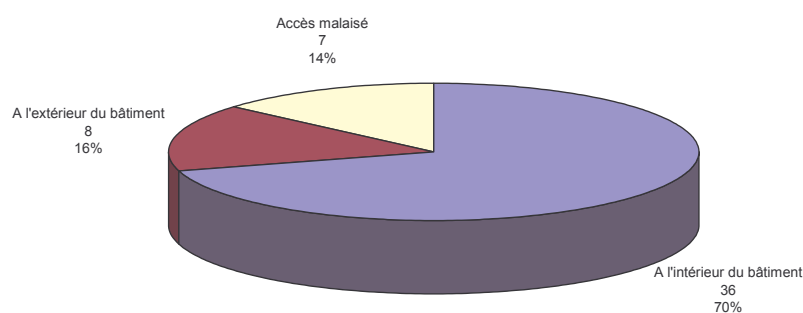
Les fonds patrimoniaux ont été répartis en 3 groupes :

- fonds patrimoniaux se trouvant à l'intérieur du bâtiment abritant leur lieu éventuel de consultation
- fonds patrimoniaux se trouvant à l'extérieur de ce bâtiment
- fonds patrimoniaux se trouvant à l'intérieur de ce bâtiment, mais d'accès malaisé

Attention, dans le cas où seule une partie des fonds se trouvait à l'extérieur ou d'accès malaisé, l'établissement figure dans la liste de ceux dont les fonds sont à l'extérieur ou d'accès malaisé.

<sup>1</sup> Etablissements consacrant près de 100% ou plus de 100% de la surface de leurs locaux au stockage des collections patrimoniales :

- les collections de l'une des deux bibliothèques diocésaines sont stockées dans deux pièces d'une cathédrale qui sont fermées depuis des années et ne servent qu'au stockage des ouvrages, de quelques objets d'art sacré et de matériels divers
- une grande partie des collections d'une société savante est stockée dans un local extérieur à celui de la société
- les collections de l'une des BU sont conservées à l'extérieur des locaux de travail administratif.



Pour les 8 établissements qui conservent tout ou partie de leurs fonds à l'extérieur de leur lieu de consultation éventuel, il ne s'agit pas d'un choix visant à améliorer les conditions de conservation des documents mais d'une solution de secours prise pour 5 d'entre eux à cause d'un manque de place, pour 2 autres à cause de l'éparpillement originel (et provisoire ?) des collections et pour le dernier à cause de travaux menés dans les locaux de consultation. Dans 6 cas sur 8, les conditions de conservation sont d'ailleurs plutôt mauvaises voire très mauvaises (stockage des livres en cartons, absence de mesure et de contrôle thermohygrométrique, locaux peu isolés de l'air, de la poussière ou de la lumière, dégât des eaux etc.).

La question ouverte suivant la question 1.1.3. (« si non, précisez où ») n'a pu être exploitée à cause d'un malentendu : les professionnels ont en effet cru comprendre qu'on leur demandait si les fonds patrimoniaux se trouvaient en salle de lecture publique ; la plupart (notamment parmi les bibliothécaires) ont donc répondu spontanément que les fonds patrimoniaux se trouvaient en magasin.

#### 1.1.3b. Nombre de salle abritant les fonds patrimoniaux

**Taux de réponse : 92,1%** (4 non répondus, car fonds trop dispersés).

- 1 salle abritant les fonds patrimoniaux : 19 établissements dont 8 BM, 1 BDP, 3 BU, 3 AD et 4 musées.
- 2 salles abritant les fonds patrimoniaux : 15 établissements dont 6 BM, 1 AD, 4 musées, 2 sociétés savantes et 2 bibliothèques associatives.
- 3 salles abritant les fonds patrimoniaux : 8 établissements dont 2 BM, 1 BU, 1 musée, 3 sociétés savantes, 1 bibliothèque associative.
- 4 salles abritant les fonds patrimoniaux : 2 établissements dont 1 BM et 1 musée.
- 5 salles abritant les fonds patrimoniaux : 1 BM.
- 6 salles abritant les fonds patrimoniaux : 1 BM.
- 8 salles abritant les fonds patrimoniaux : 1 BU.

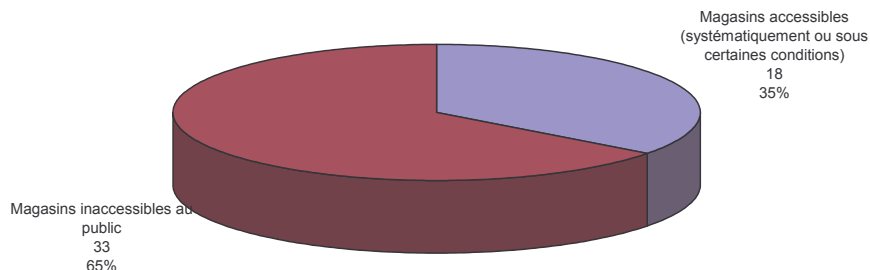
La multiplication des salles abritant les fonds patrimoniaux ne signifie pas forcément la dispersion des fonds sur différents sites : il peut s'agir de la répartition des fonds dans les magasins d'une même bibliothèque. Les collections dispersées sur différents sites sont celles des établissements suivants (ils sont au nombre de 6, soit 11,8% du total des établissements) :

- 1 société savante (2 espaces de conservation dispersés sur 2 sites)
- 1 musée (4 espaces dispersés sur 4 sites)
- 1 BM (6 espaces de conservation dispersés sur 3 sites)
- 1 BU (8 magasins dispersés dans 3 bâtiments, situés tous sur le même site)
- IUFM (nombre indéterminé de salles sur 5 sites)
- 1 BM (nombre indéterminé de salles sur 2 sites).

Les 2 autres établissements ne répondant pas ont des collections « un peu partout », mais au sein du même établissement : il s'agit d'archives municipales et d'un musée.

#### 1.1.4. Une partie des espaces abritant les fonds patrimoniaux est-elle accessible au public ?

Taux de réponse : 100%.



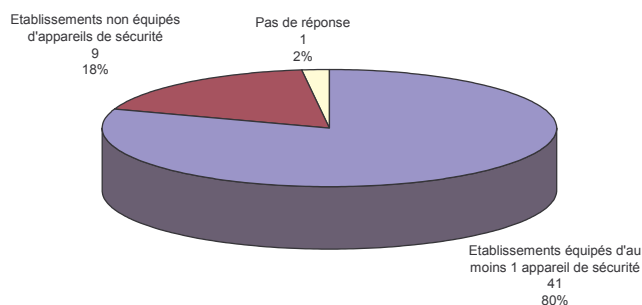
Les raisons pour lesquelles les magasins sont accessibles sont les suivantes (attention, pour chaque établissement plusieurs cas simultanés sont possibles) :

- Magasins accessibles pour faciliter la consultation des documents patrimoniaux (accès malaisé ou surveillance difficile en salle de lecture commune) : 6 établissements dont 4 BM, 1 BU et 1 bibliothèque associative.
- Magasins accessibles car ils servent toujours de salle de lecture (par manque de place) : 8 établissements dont 4 musées, 3 sociétés savantes et l'IUFM.
- Magasins accessibles car ils servent de bureau, de salle de travail, de salle de réunion ... (par manque de place) : 4 établissements dont 1 musée et 3 sociétés savantes.
- Magasins accessibles car ils servent de salles d'exposition : 5 établissements dont 1 BM, 3 musées et 1 bibliothèque associative (ne sont pas comptés dans cette catégorie les établissements disposant d'une salle d'exposition réservée à l'exposition des documents patrimoniaux).

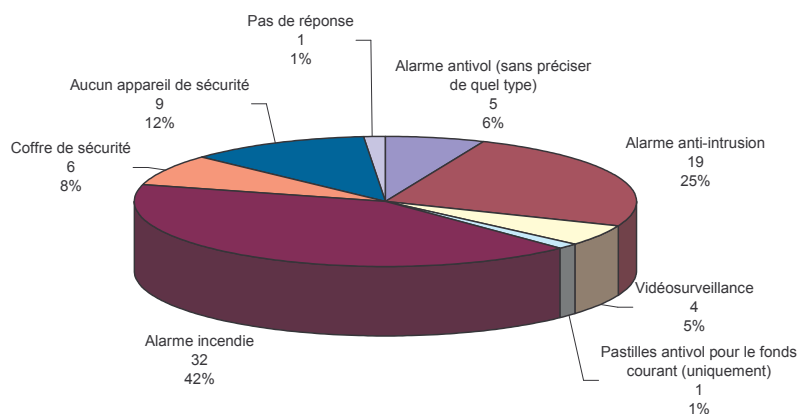
## 1.2. SECURITE

### 1.2.1. L'établissement est-il équipé d'appareils de sécurité ?

Taux de réponse : 98% (1 non répondu).



Quels sont les appareils de sécurité qui équipent les 41 établissements qui en sont pourvus ? (un établissement peut être équipé de plusieurs appareils différents) :



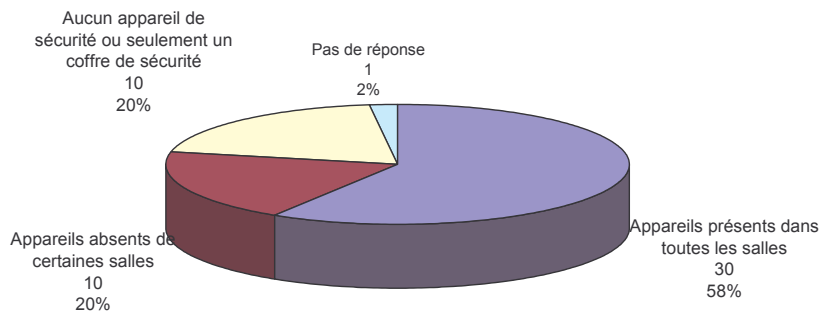
- 7 BM
- 1 BU
- 3 Musées
- 5 autres établissements,

ont signalé la présence dans leurs locaux d'armoires fermant à clef, qui ne peuvent être considérées comme des coffres de sécurité mais qui servent néanmoins d'équipement renforcé pour protéger les documents les plus précieux.

1.2.2. Ces instruments sont-ils présents dans toutes les salles abritant des fonds patrimoniaux ?

**Taux de réponse : 98%** (1 non répondu).

Dans cette question ne sont prises en compte que les alarmes anti-vol et les alarmes anti-incendie.



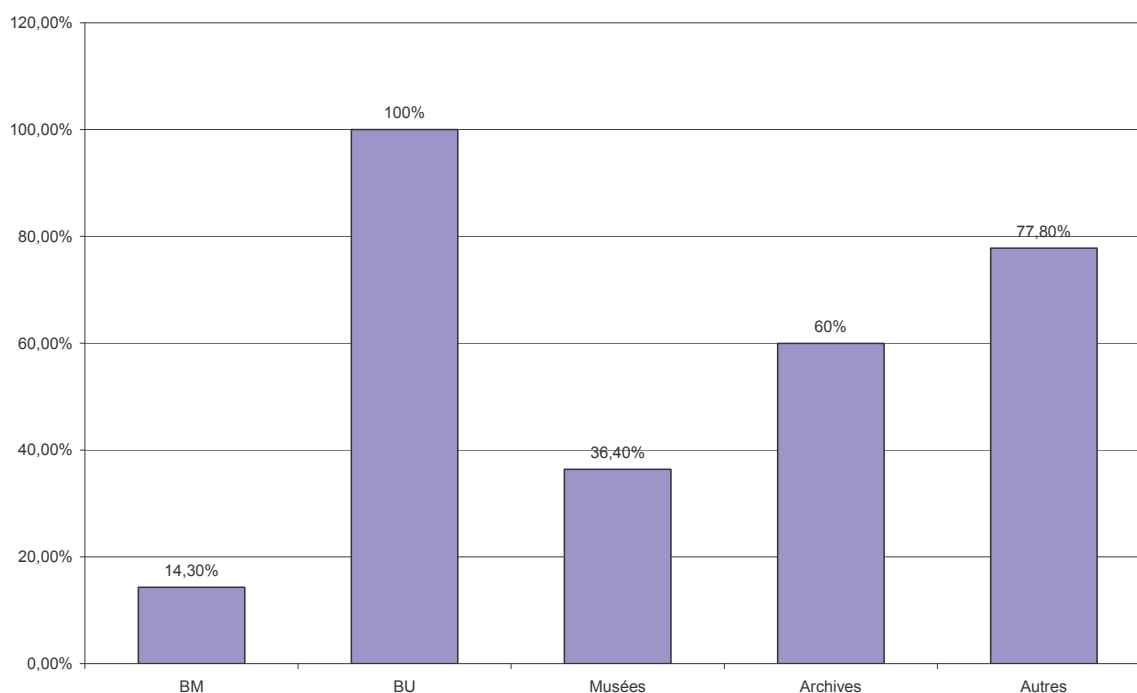
1.2.3. Estimez-vous efficace la procédure d'alarme actuellement en vigueur dans votre établissement ?

**Taux de réponse : 84,3%** (8 non répondus).

43% des établissements estiment que leur procédure d'alarme est efficace, et 41% qu'elle est inefficace. C'est donc la moitié des établissements qui signalent un problème de sécurité dans leur établissement. On peut relever aussi que 15% des établissements ne répondent

pas à la question, signe au vu des entretiens d'une certaine méfiance à l'égard des systèmes installés dans leurs locaux, même si des problèmes effectifs ne sont pas survenus.

Le graphique suivant montre, par catégorie d'établissement, le pourcentage de ceux qui estiment leur procédure d'alarme efficace :



3 BM seulement déclarent leur procédure d'alarme efficace ; en comparaison, les BU semblent très bien loties avec 100% de satisfaction, mais il est vrai qu'elles sont moins nombreuses à avoir été sondées.

Le cas des musées semble également préoccupant, avec moins de la moitié des établissements (4 seulement sur 11) satisfaits de leur procédure d'alarme.

Les raisons pour lesquelles les professionnels estiment leur procédure d'alarme inefficace sont les suivantes (sans surprise au vu du graphique précédent, ce sont surtout les BM qui ont signalé des problèmes) :

- aucun système d'alarme (5 BM apportent cette réponse, mais elle est évidemment valable pour l'ensemble des 9 établissements qui ne disposent d'aucun appareil)
- alarme non reliée à l'extérieur du bâtiment (3 BM et 1 AM)
- déclenchements intempestifs (1 BM et 1 musée)
- installation inachevée (1 société savante, mais ce problème a été signalé plusieurs fois lors des entretiens)
- accès aux magasins trop facile (1 BM ; ce problème aussi a été signalé plusieurs fois à l'oral)
- alarme ne protégeant pas les locaux abritant les documents patrimoniaux (1 BM)

- alarme anti-intrusion à renforcer (1 BM)
- portes non sécurisées (1 BM)
- doutes sur le fonctionnement effectif de l'alarme (1 BM)
- système de report d'alarme nocturne inefficace (1 musée)
- pas de prise en compte des spécificités des documents imprimés, pour les extincteurs par exemple (1 BM)
- pas de plan de sauvegarde (1 BM)
- manque d'un système antivol, surtout pour les fonds courants (1 BM)
- manque de personnel pour assurer une surveillance efficace (1 BM).

On peut souligner que dans plusieurs cas, les problèmes de sécurité ont déjà été signalés plusieurs fois à des commissions techniques sans que les choses ne s'améliorent.

Peu d'établissements déclarent déplorer des manques récents dans leurs collections patrimoniales, sauf 1 BM qui a la certitude que des vols se produisent régulièrement dans son fonds, et 2 BM qui le pensent sans pouvoir s'en assurer puisqu'elles ne disposent pas d'un inventaire à jour pour leur fonds patrimonial.

### 1.3. CONTROLE TECHNIQUE DES MAGASINS

#### 1.3.1. Les locaux réservés aux documents patrimoniaux sont-ils équipés d'instruments de contrôle technique en état de marche ?

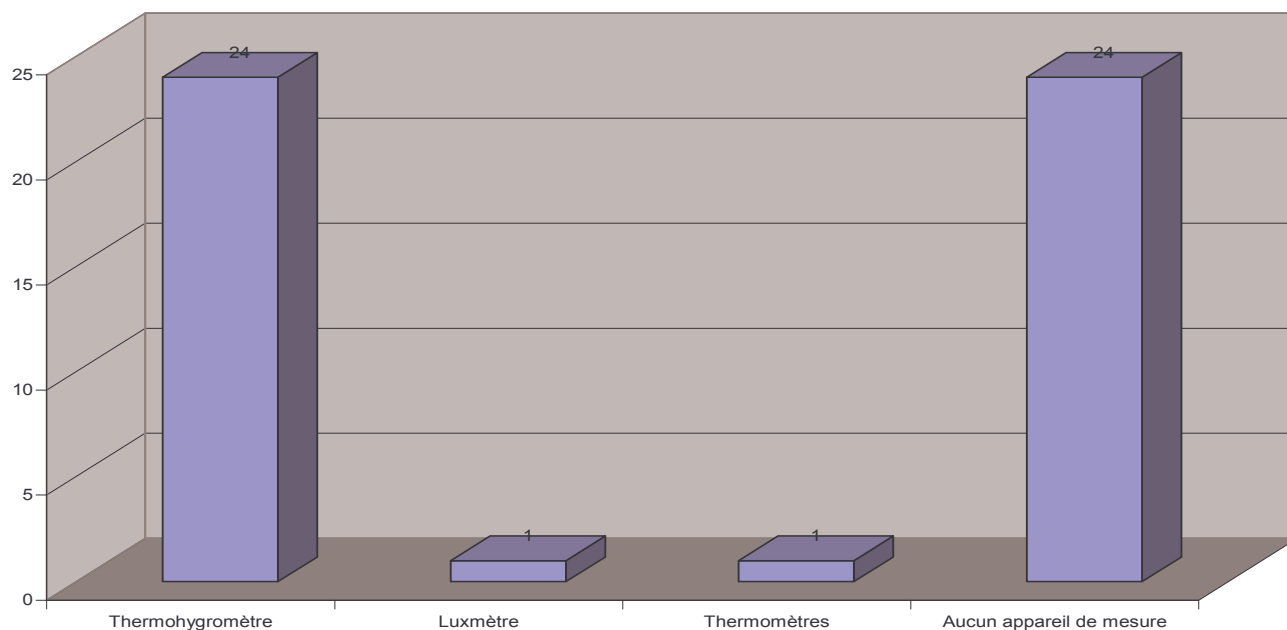
**Taux de réponse : 98%** (1 non répondu).

•27 établissements disposent d'au moins un appareil de contrôle technique (qu'il s'agisse d'un appareil de mesure ou de régulation) en état de marche. Les radiateurs et les thermomètres n'ont pas été considérés comme des appareils de contrôle technique.

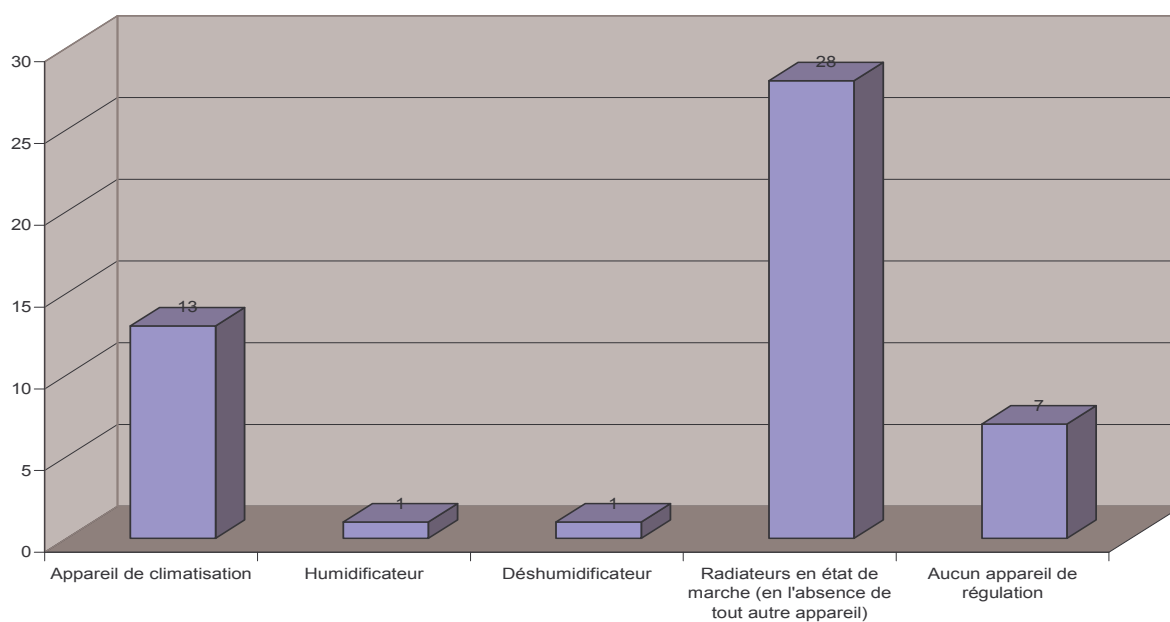
•2 BM disposent d'habitude de thermohygromètres, qui étaient cassés et en projet d'être remplacés au moment de l'enquête : elles se trouvent donc comptabilisées dans les 23 établissements ne disposant d'aucun appareil.

**Appareils de contrôle présents dans les établissements :**

**Appareils de mesure**

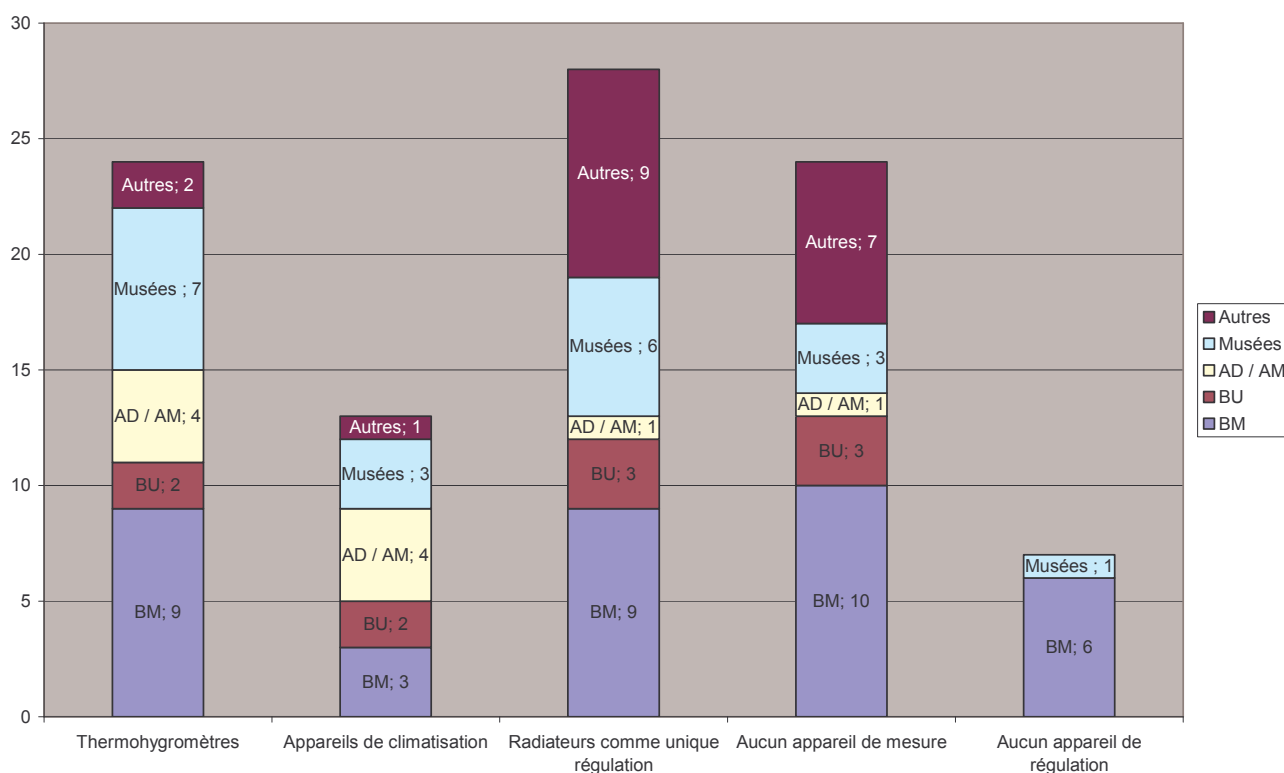


**Appareils de régulation**



- 4 établissements ne disposent ni d'appareil de régulation ni d'appareil de mesure dans les pièces où sont conservées leurs collections de patrimoine écrit : 3 BM et 1 musée
- 12 établissements disposent à la fois d'un thermohygromètre et d'un appareil de climatisation : 4 BM, 1 BU, 3 AD, 3 musées et 1 société savante (dont les collections sont en dépôt dans un service d'archives municipales)

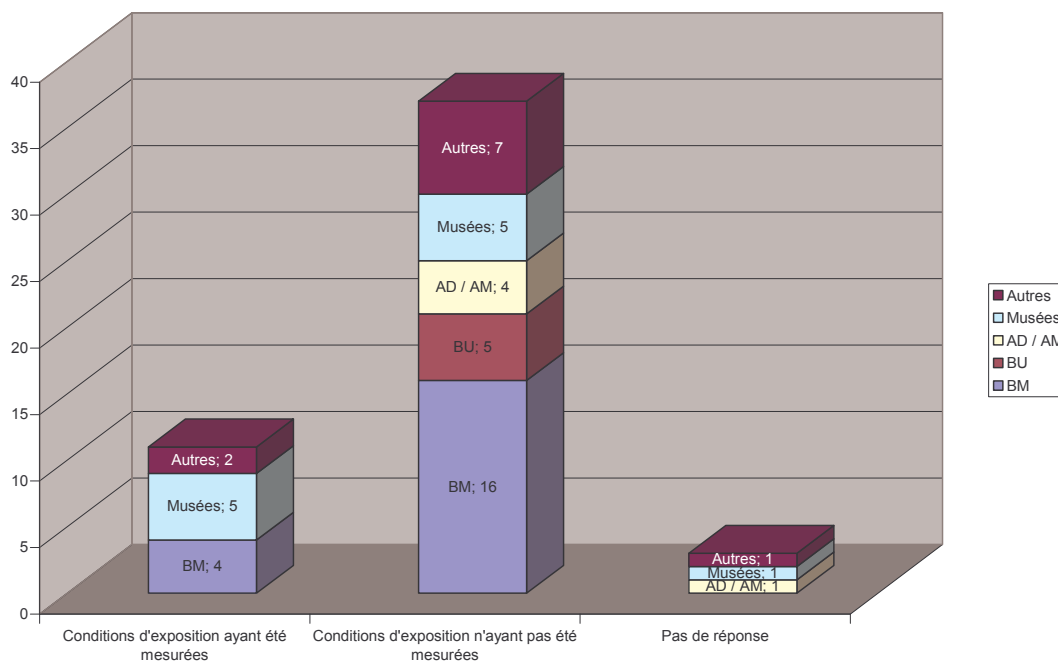
**Répartition des thermohygromètres, des appareils de climatisation et de l'absence d'appareils de mesure ou de régulation selon le type d'établissements :**



**1.3.2. Les conditions d'exposition à la lumière y ont-elles été mesurées ?**

Taux de réponse : 94,1% (3 non répondus).

**Répartition par type d'établissements :**



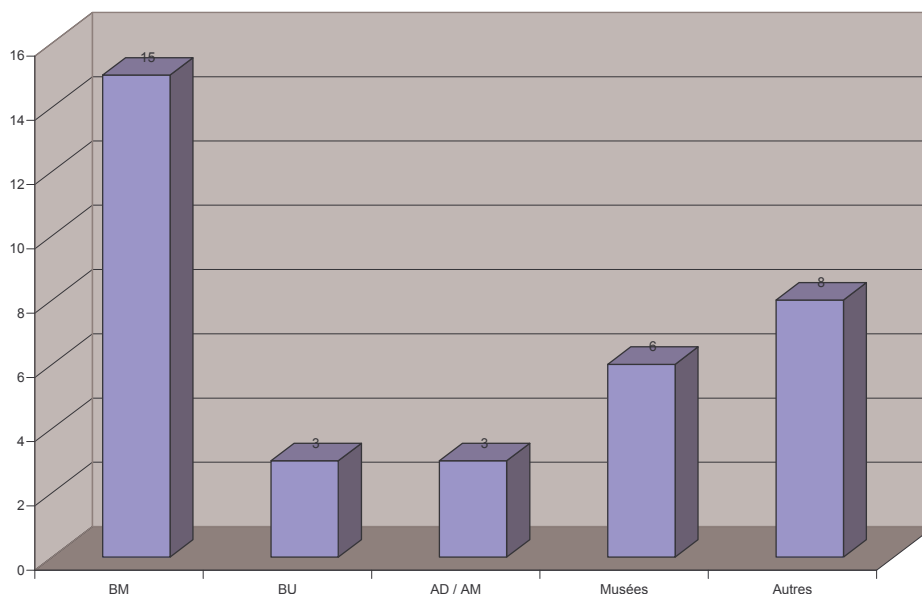
En tout, 37 établissements n'ont pas fait mesurer les conditions d'exposition à la lumière de leurs documents patrimoniaux, contre 11 établissements qui l'ont fait.

### 1.3.3. L'établissement dispose-t-il d'appareils de contrôle en nombre suffisant ?

**Taux de réponse : 84,3%** (8 non répondus).

- 35 établissements déclarent ne pas disposer de suffisamment d'appareils de contrôle, soit **68,6%**
- 8 établissements ne répondent pas à la question, pour certains d'entre eux parce qu'ils ne disposent d'aucun appareil de contrôle.

**Etablissements ne disposant pas de suffisamment d'appareils de contrôle, répartis par type :**



- 71,4% des BM sont insuffisamment dotées en appareils de contrôle
- 60% des BU
- 60% des services d'archives
- 54,5 %des musées
- 80% des autres établissements.

### 1.3.4. Ces appareils sont-ils présents dans toutes les salles abritant des fonds patrimoniaux?

**Taux de réponse : 96%** (2 non répondus).

- 30 établissements ne disposent pas d'appareils de contrôle ou de régulation dans tous les locaux abritant leurs collections patrimoniales ; 4 d'entre eux ne disposent d'aucun appareil de contrôle.
- Parmi ces établissements, la moitié (15) ne sont pas équipés de thermohygromètres dans toutes les pièces.
- Dans 21 établissements, les appareils de contrôle ou de régulation sont installés dans toutes les pièces mais il s'agit pour 11 d'entre eux de simples radiateurs.

## **1.4. LES DIFFERENTS BATIMENTS**

### 1.4.1. Existe-t-il une salle de consultation des fonds patrimoniaux réservée à cet usage ?

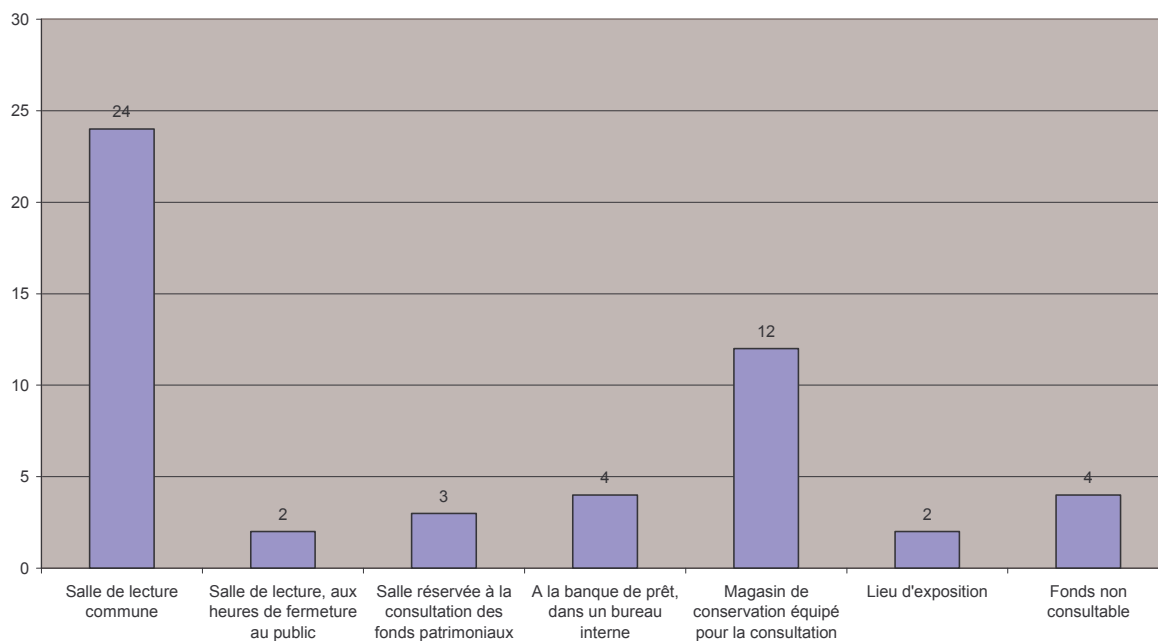
**Taux de réponse : 100%.**

Cette question a dû être reformulée, car un certain nombre d'établissements sondés (les musées, entre autres), n'ont pas de « salle de lecture commune ».

3 établissements seulement déclarent disposer d'une salle de lecture réservée à la consultation des documents patrimoniaux : 2 BM et 1 bibliothèque associative. Pour cette dernière, ce n'est qu'à moitié vrai puisque la salle de consultation sert aussi de salle de travail.

- 1 BM propose 32 places assises pour la consultation du fonds patrimonial
- l'autre BM 4 places assises
- la bibliothèque associative 15 places assises environ.

### Où sont consultées les collections patrimoniales?



#### 1.4.2. Des magasins sont-ils réservés aux fonds patrimoniaux ?

**Taux de réponse : 100%.**

18 établissements disposent d'au moins 1 local réservé au stockage des documents patrimoniaux. Cela signifie que ce local ne sert qu'à cet usage, mais pas forcément qu'il y est adapté ou destiné. Pour 7 d'entre eux (1 BM, 2 BU, 2 sociétés savantes et 1 bibliothèque associative), les locaux réservés au stockage des documents patrimoniaux sont totalement inadaptés à cet usage (mauvaises conditions d'hygrométrie, dégât des eaux).

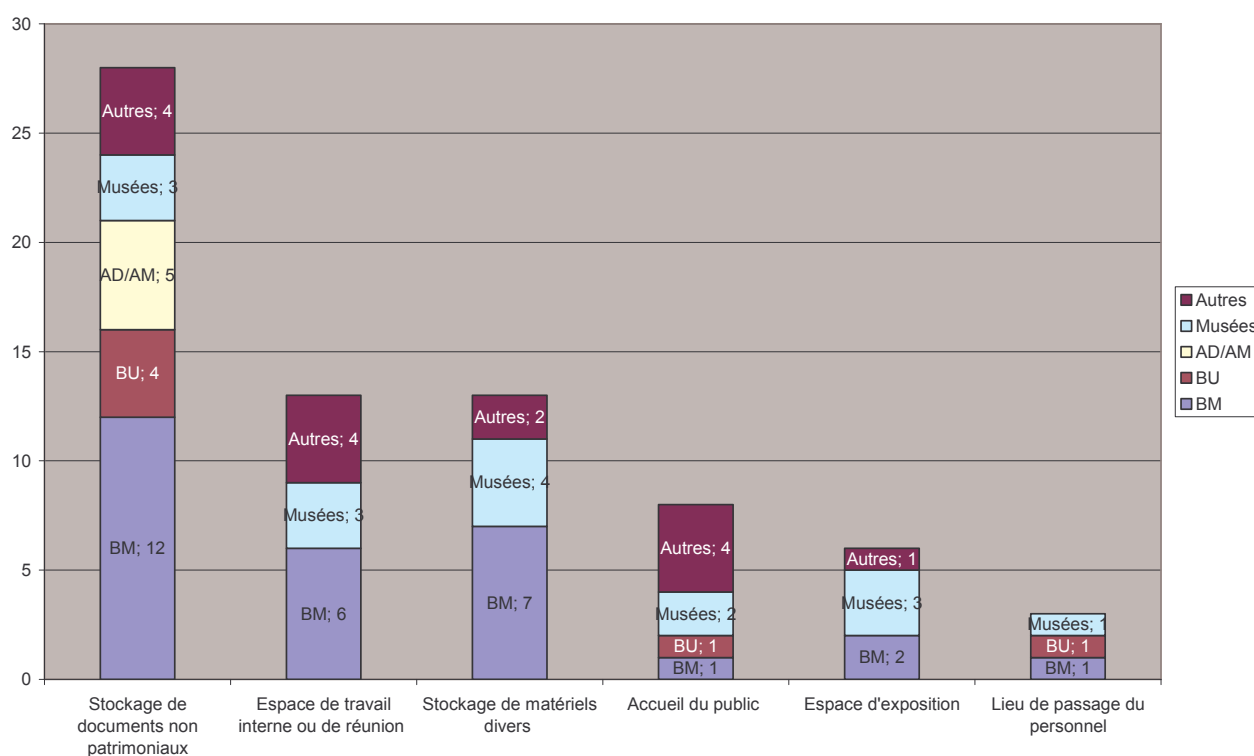
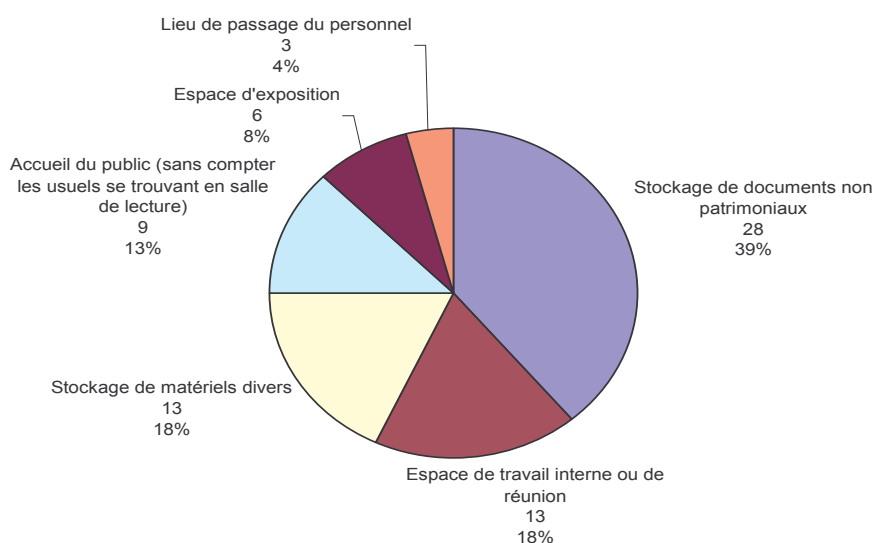
3 établissements stockent l'ensemble de leur fonds écrit patrimonial dans des locaux réservés : 2 BM et 1 musée.

#### 1.4.3. Ces magasins servent-ils à autre chose qu'à la conservation des documents (stockage de matériel ou documents non patrimoniaux par exemple) ? Si oui, expliquez leurs autres fonctions.

**Taux de réponse : 100%.**

Cette question concerne donc les 48 établissements qui ne conservent pas la totalité de leur fonds patrimonial écrit ou graphique dans des locaux réservés. Pour chaque établissement, les magasins peuvent avoir plusieurs usages.

## Fonction des magasins de stockage des documents patrimoniaux

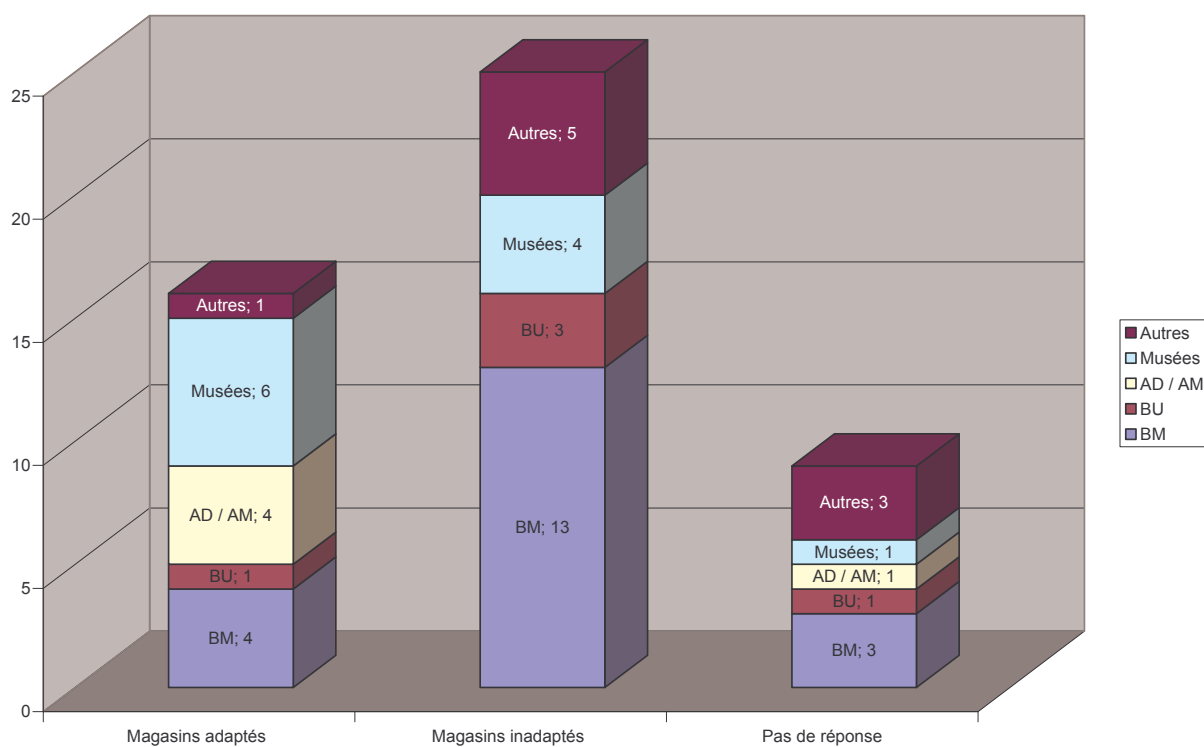
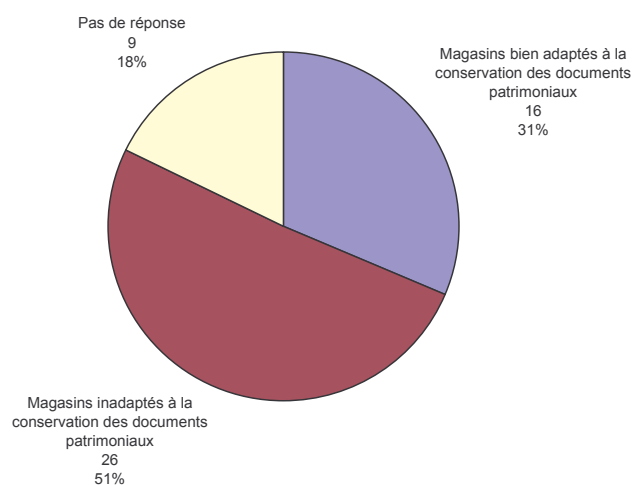


L'expression « stockage de documents non patrimoniaux » doit être comprise comme « stockage de documents non pris en compte dans l'enquête P.A.P.E. ». Ce que l'on cherche à signifier ici, c'est le fait que les établissements rangent leur « patrimoine écrit et graphique » avec les autres documents écrits. Mais dans le cas des services d'archives, les ouvrages des bibliothèques sont stockés dans les mêmes magasins que les documents d'archives, qui ne sont pas pris en compte dans l'enquête P.A.P.E. mais peuvent être considérés comme patrimoniaux.

De même, parmi les 4 musées qui stockent leurs collections patrimoniales avec des « matériels divers », 2 d'entre eux les conservent en réalité dans leurs réserves d'objets, donc avec des collections patrimoniales, mais d'une autre nature.

1.4.4. Ces magasins sont-ils bien adaptés à la conservation des documents patrimoniaux (température, hygrométrie, protection contre la lumière naturelle, sécurité....) ?

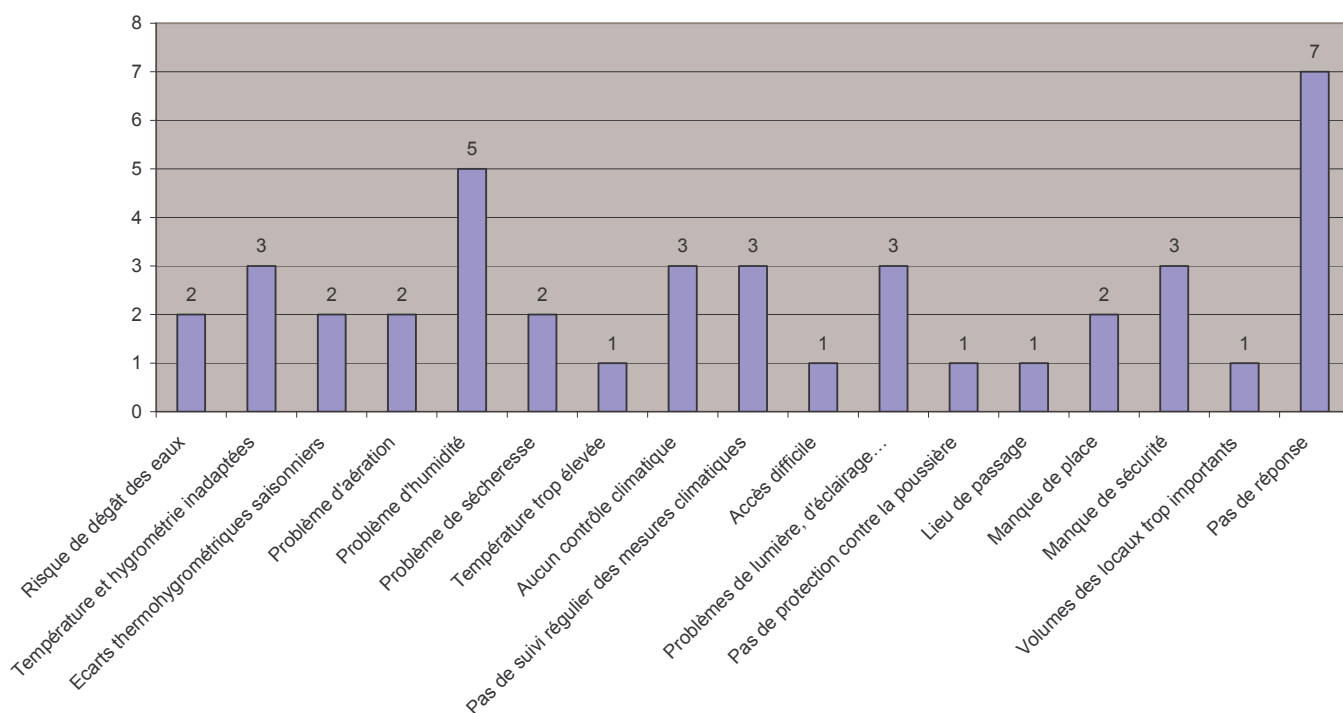
Taux de réponse : 100%.



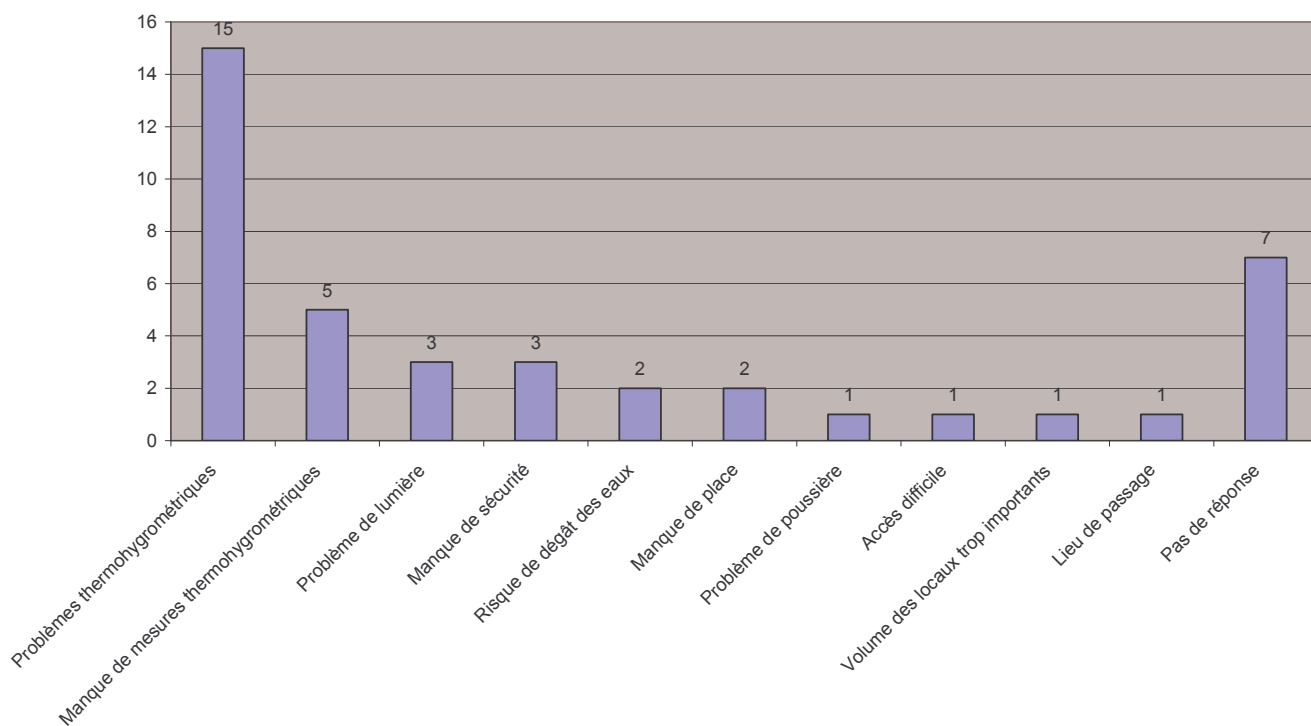
Plus de la moitié des établissements estiment que leurs magasins ne sont pas adaptés à la conservation des documents patrimoniaux. Près de 20% des établissements ne répondent pas à la question, ce qui laisse au moins deviner que les professionnels ne savent pas évaluer les conditions de conservation de leurs collections, et ne seraient donc pas en mesure de détecter d'éventuels dangers.

- 65% des BM estiment que leurs magasins sont inadaptés
- 60% des BU
- 36,4% des musées
- 50% des autres établissements.

### Quels sont les problèmes qui font que les magasins sont inadaptés à la conservation des documents patrimoniaux?



### En regroupant les différents problèmes thermohygrométriques



#### 1.4.4b. Quel pourcentage des fonds patrimoniaux est conservé dans des locaux séparés?

Cette question ne concerne que les 18 établissements qui disposent d'au moins un local réservé à la conservation de leurs documents patrimoniaux.

**Taux de réponse : 83,3%** (3 non répondus).

**Les estimations des professionnels (données par le questionnaire) :**

100%	80 à 99%	75%	50%	20%	10%	1%	Non estimé
4 BM 1 musée	3 BM	1 société savante	1 BM 1 BU	1 BU	1 musée	1 BM 1 société savante	1 BM 2 bibliothèques associatives

**Estimations de la mission (après la visite) :**

100%	80 à 99%	75%	70%	60%	50%	40%	20%	1%	Non estimé
2 BM 1 musée	3 BM 1 bibliothèque associative	1 société savante	1 BU	1 BM	1 BM 1 musée 1 bibliothèque associative	1 BU	1 BM	1 BM 1 société savante	1 BM

#### 1.4.5. Les fonds patrimoniaux bénéficient-ils d'un système de classement spécifique ?

##### 1.4.5b. Précisez lesquels :

**Taux de réponse : 100%.**

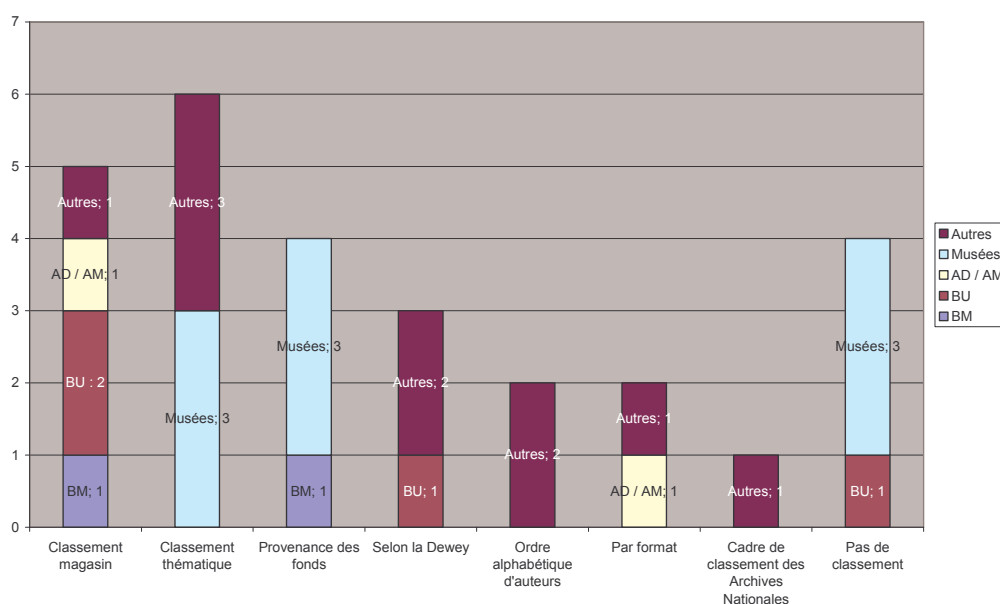
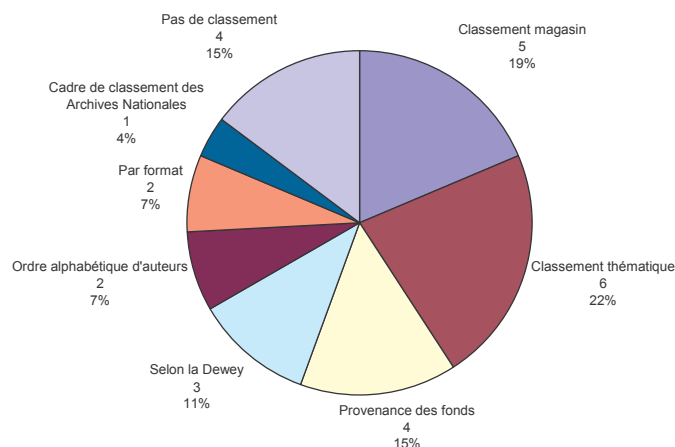
Il est très difficile dépouiller les réponses à cette question et d'en rendre compte de façon synthétique, chaque cas ou presque étant un cas particulier.

**Isolement d'un fonds patrimonial écrit ou graphique :**

- Toutes les BM sauf une ont isolé physiquement, dans un magasin ou sur des étagères réservées, un fonds « patrimonial » ou plutôt un fonds « ancien ». En revanche, ce fonds ancien peut ne pas recouvrir la totalité du fonds patrimonial, les autres fonds restant à isoler, à trier parfois, et évidemment à classer.
- Parmi les bibliothèques des services d'archives, 1 seule (sur 5) a identifié physiquement un fonds « patrimonial », c'est-à-dire « ancien ».
- Les 5 BU ont isolé physiquement un fonds ancien / précieux, en fonction de sa date mais surtout de sa provenance pour 2 d'entre elles (Droit et Lettres) ; parmi leur fonds « courant », des documents aussi anciens que ceux considérés comme « patrimoniaux » pourraient être trouvés.
- Les musées qui ont une bibliothèque ont identifié un fonds « patrimonial », mais qui n'est pas toujours séparé physiquement des autres documents ; ceux qui n'en ont pas considèrent que l'ensemble de leurs documents est « patrimonial » puisque tous les documents font partie de leurs collections.
- Les sociétés savantes, l'IUFM et la bibliothèque du chapitre de Besançon considèrent l'ensemble de leur fonds comme patrimonial, même si l'une d'entre elles a identifié (par des gommettes) les documents plus précieux que les autres.
- La bibliothèque diocésaine n'a pas identifié physiquement son fonds patrimonial : les documents sont rangés avec les autres sur les étagères.
- La médiathèque départementale du Territoire de Belfort range ses documents patrimoniaux dans les mêmes magasins que les autres, mais par leur nature même ils sont aisément repérables.

Les établissements qui rangent tout ou partie de leur fonds patrimonial écrit ou graphique avec les autres documents (ou qui considèrent que l'ensemble de leur fonds est patrimonial) utilisent les systèmes de classement suivants (qui ne sont donc **pas spécifiques** au fonds patrimonial)<sup>2</sup> :

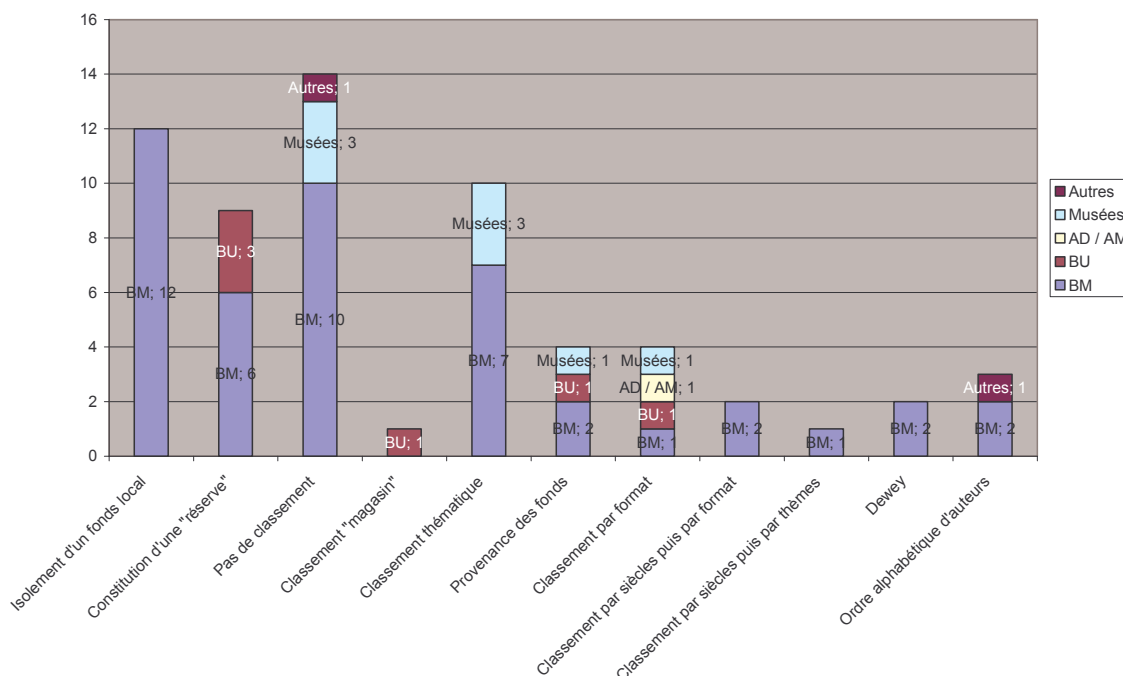
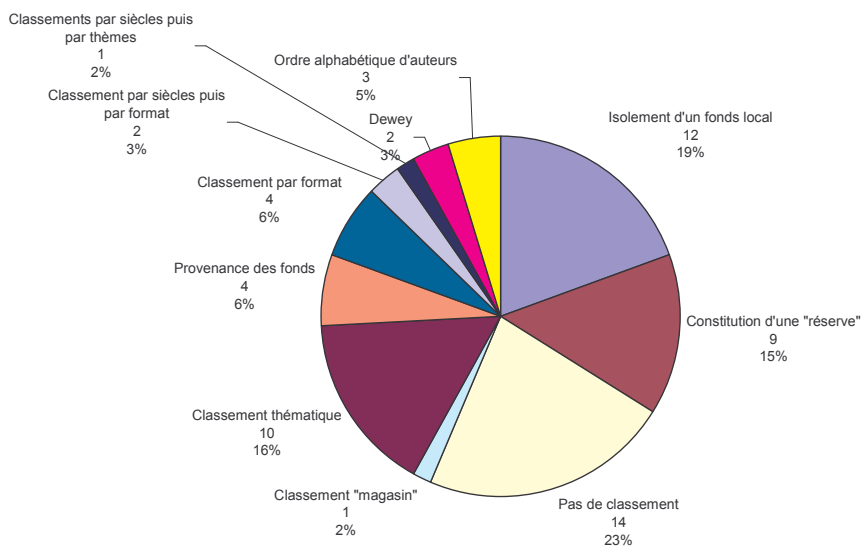
<sup>2</sup> Le classement « magasin » signifie que les ouvrages sont cotés par ordre d'arrivée ; il s'agit d'une absence de classement, mais les documents sont tout de même retrouvables puisqu'ils ont une cote.



Parmi ces établissements, qui n'isolent pas les documents patrimoniaux, l'un d'entre eux (1 AD) isole au sein de son fonds un fonds local, dans lequel peuvent se trouver des documents patrimoniaux et des documents non patrimoniaux.

Voici maintenant quels sont les classements **spécifiques** aux fonds patrimoniaux isolés en tant que tels dans une collection (chaque établissement peut procéder à plusieurs types de classement, par exemple un pour le fonds local et un différent pour le fonds général, ou encore un pour le fonds ancien et un différent pour les fonds plus récent)<sup>3</sup> :

<sup>3</sup> Par le terme « réserve », on entend la séparation physique d'ouvrages remarquables pour une raison ou une autre (âge, reliure, sujet etc.).



Ces graphiques permettent d'entrevoir l'extrême diversité des pratiques des professionnels en matière de classement des fonds patrimoniaux. Cette diversité est encore accrue par le fait qu'un certain nombre d'établissements n'ont pas encore identifié comme tel, et donc n'ont pas classé, une partie plus ou moins importante de leur fonds patrimonial : c'est le cas notamment pour les fonds plus récents.

#### 1.4.6. Les fonds sont-ils régulièrement dépoussiérés ?

**Taux de réponse : 100%.**

20% des établissements (10) effectuent régulièrement des campagnes de dépoussiérage.

Pour les établissements n'effectuant pas régulièrement des campagnes de dépoussiérage, 11 établissements signalent néanmoins qu'ils ont mené une telle campagne dans les 10 dernières années, ou bien que les campagnes sont irrégulières mais ont lieu tout de même. 2 établissements (1 BM et 1 musée) ont signalé qu'ils avaient fait l'acquisition d'un aspirateur spécial.

#### 1.4.6b. Quelle est la périodicité des campagnes de dépoussiérage?

Cette question ne concerne donc que les 10 établissements effectuant régulièrement des campagnes de dépoussiérage.

**Taux de réponse : 80%** (2 non répondu).

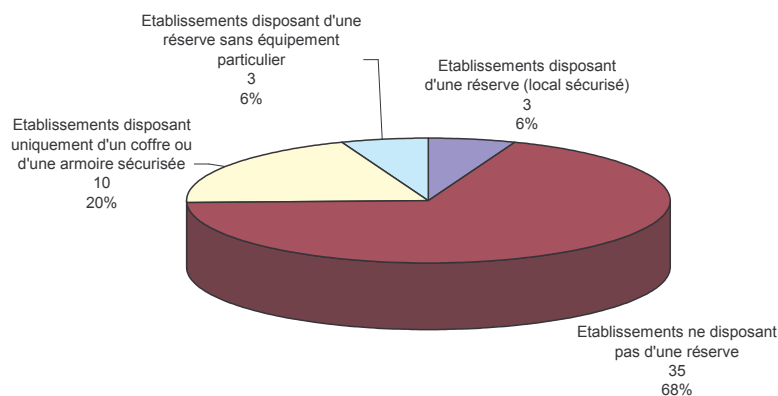
- En continu (1 BM)
- Tous les ans (1 BM)
- A peu près tous les ans (1 musée)
- Tous les 2 ans (1 BM)
- Tous les 10 ans (1 bibliothèque associative).
- A chaque exposition (1 BM et 1 société savante)
- A chaque manipulation (1 BDP)

#### 1.4.7. Existe-t-il une réserve (locaux) ?

**Taux de réponse : 100%.**

Par « réserve », nous entendons ici soit une partie plus ou moins importante du fonds patrimonial spécifiquement isolée en fonction de la préciosité des documents qui la constituent, soit un local ou un équipement de sécurité pouvant accueillir de tels documents (même si le tri n'a pas été effectivement fait à l'heure actuelle).

3 cas de figure se présentent : les établissements qui n'ont pas constitué une telle réserve, ceux qui en ont constitué une sans pouvoir mettre en place d'équipements de sécurité efficaces pour ces documents, et ceux qui disposent véritablement d'une réserve, celle-ci ne fût-elle qu'une simple armoire fermant à clef.

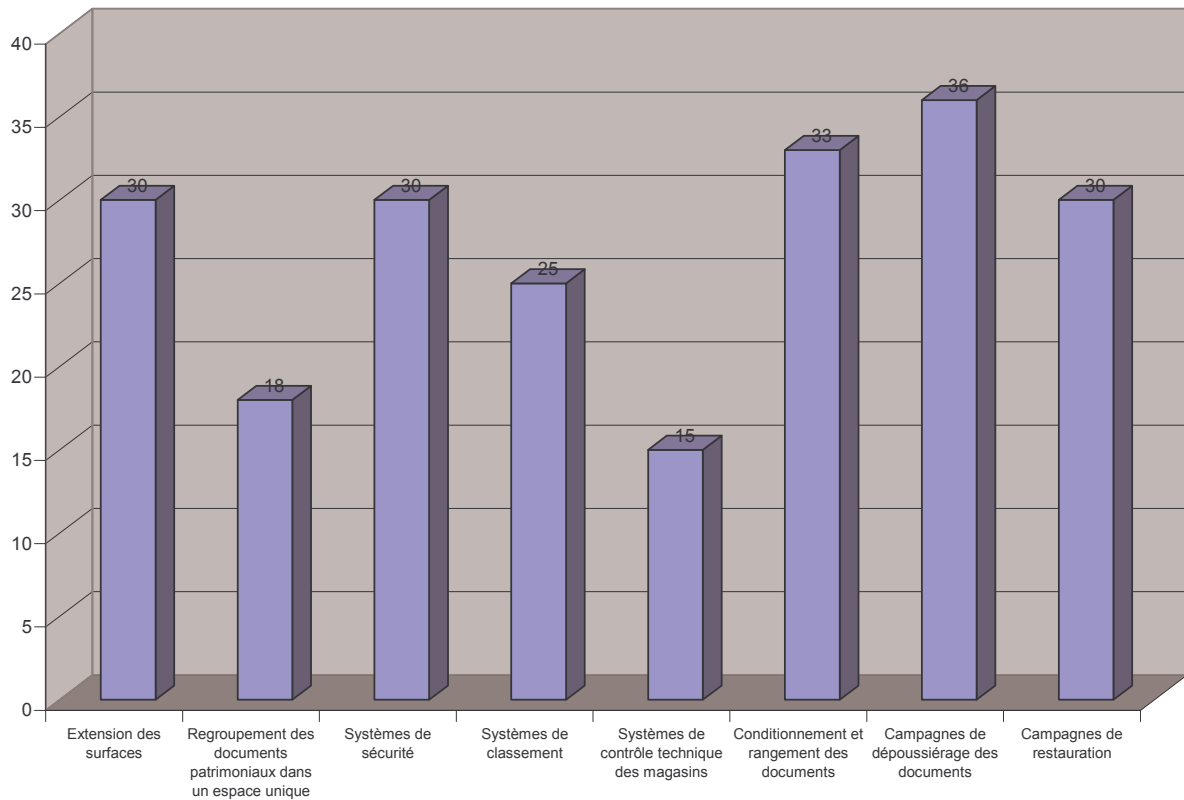


#### 1.4.7b. Précisez les équipements spécifiques à cette réserve :

- En ce qui concerne les 3 BM qui disposent d'une réserve :
  - deux d'entre elles sont équipées d'une porte sécurisée ou blindée
  - l'autre est équipée d'un coffre-fort suffisamment grand pour que deux personnes puissent se tenir au milieu des documents.
- En ce qui concerne les 10 établissements équipés d'armoires ou de coffres :
  - 7 établissements disposent d'une armoire fermant à clef (4 BM, 1 BU, 1 bibliothèque associative, 1 société savante)
  - les 3 autres d'une armoire forte et ignifugée (1 BM et 2 sociétés savantes).

### 1.5. AMELIORATIONS ENVISAGEABLES DES LOCAUX

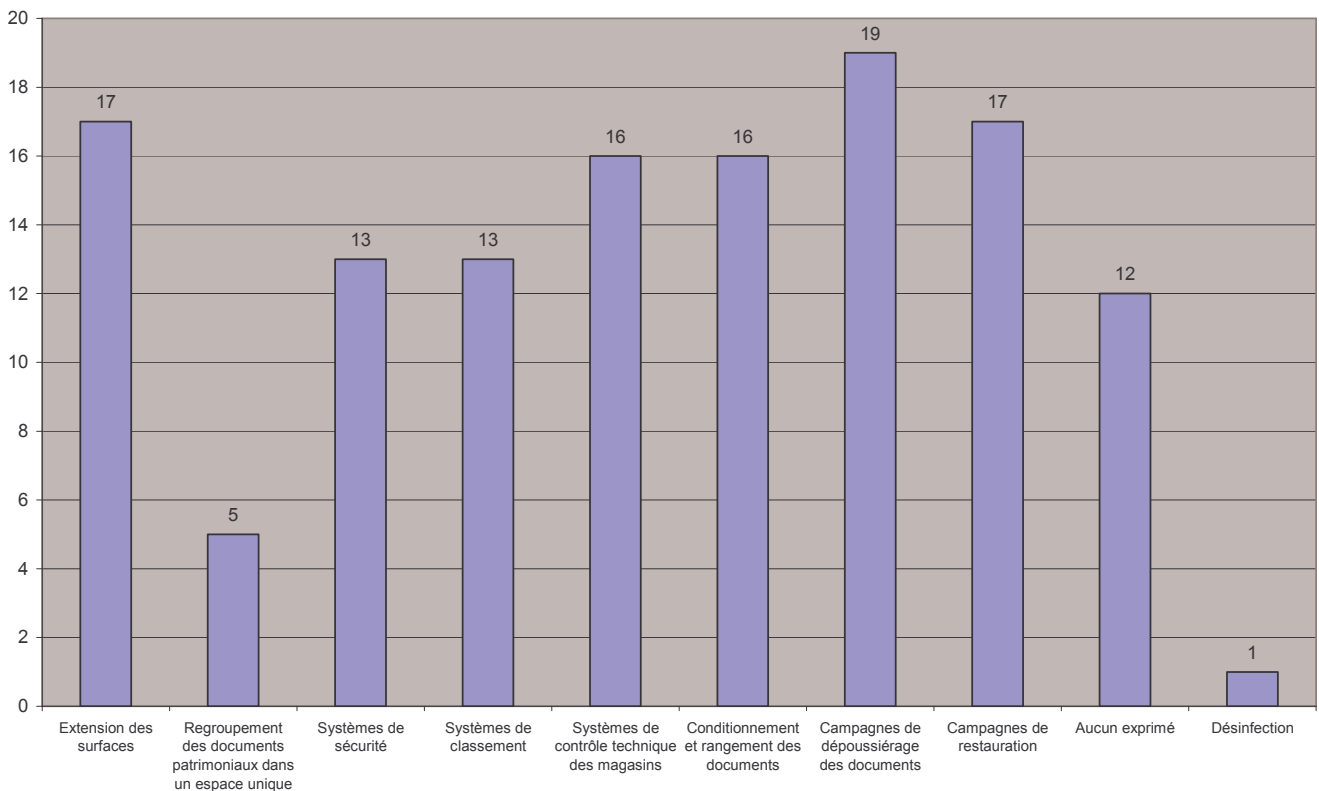
#### 1.5.0. Quelles sont, selon vous, les améliorations prioritaires pour vos locaux?

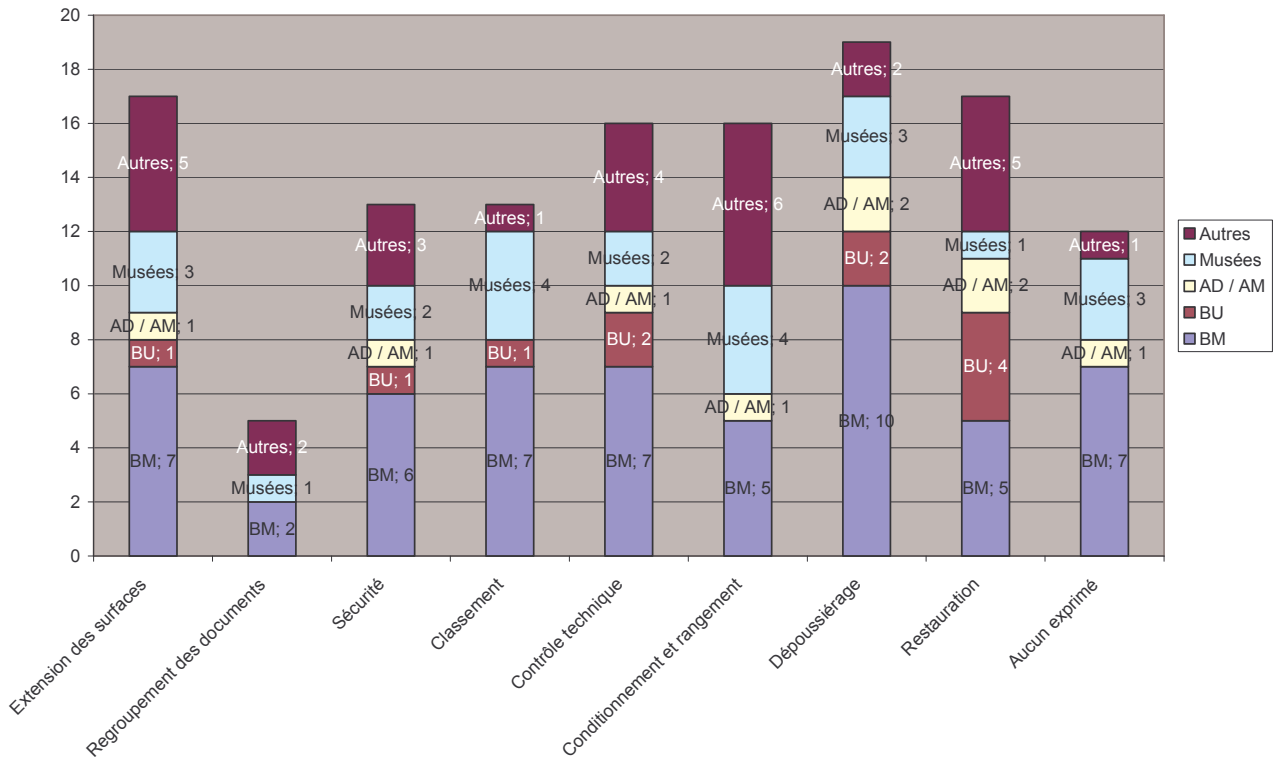


1.5. Pensez-vous, s'il y a lieu, pouvoir disposer de moyens financiers et matériels pour effectuer des améliorations ?

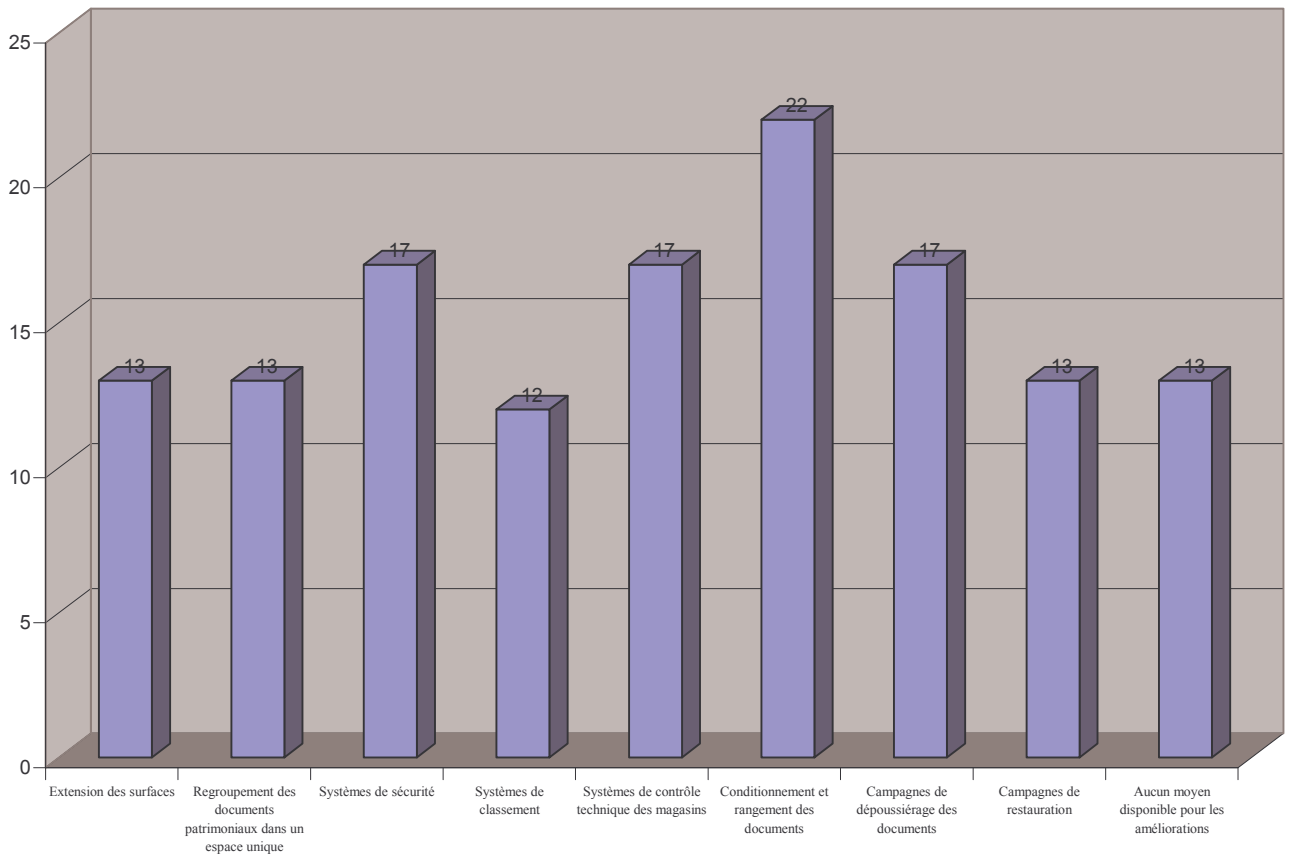
**Taux de réponse : 98%** (1 non répondu).

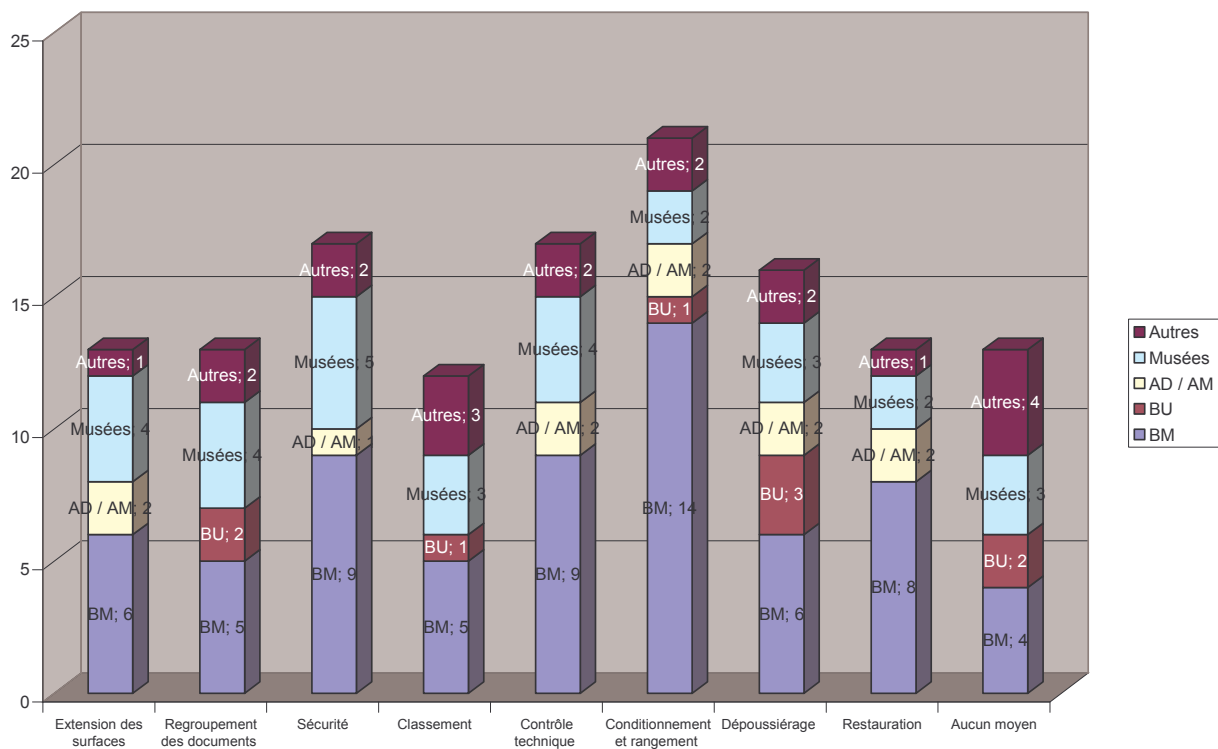
**Améliorations prioritaires, pour lesquelles les établissements estiment ne pas pouvoir disposer de moyens financiers et matériels :**





**Améliorations prioritaires, pour lesquelles les établissements estiment pouvoir disposer de moyens financiers et matériels :**





Parmi les améliorations pour lesquels les établissements pourraient disposer de moyens, les professionnels ont également cité :

- réaménagement global et extension des bâtiments existants (1 BM)
- numérisation (1 BM)
- réhabilitation du bâtiment (1 BM)
- déménagement du service au rez-de-chaussée (1 BM)
- rétroconversion de l'ancien fichier (1 BU).

La « désinfection » a été signalée comme une amélioration prioritaire sans moyen disponible par une BM.

## LES LOCAUX : PRECISIONS ET DONNEES SUPPLEMENTAIRES

Les données donnent une vision assez sombre des conditions de conservation des documents patrimoniaux en Franche-Comté.

- Manque de place :

Le problème majeur de nombreux établissements est le manque d'espace pour stocker les documents, pour isoler les collections anciennes, pour mettre à l'écart provisoirement les collections qui posent problème (infestation, dons) ou les mettre en valeur. Sur les 51 établissements sondés, 33 (64,7%) ne disposent pas d'un espace séparé pour la conservation de leurs collections patrimoniales. Le mobilier de rangement (étagères, serre-livres) vient parfois aussi à manquer.

Les usages divers (voir la question 1.4.3) des magasins de stockage des collections patrimoniales, découlant de ce manque de place, sont nocifs pour les documents conservés, en particulier lorsque ces magasins sont aussi des lieux de passage ou de travail du personnel (problèmes de lumière, de variations de température et d'humidité, de poussière ou de pollutions) ou d'accueil du public (mêmes risques, auxquels viennent s'ajouter des risques de vols ou de dégradations).

Certains établissements prévoient à l'avance qu'ils vont manquer d'espaces de stockage à court ou moyen terme ; mais si certains bâtiments offrent des possibilités d'extension dans les années qui viennent, d'autres sont déjà ou vont être à court terme saturés d'ouvrages sans possibilité d'agrandissement.

- Equipement en appareils de sécurité et de contrôle technique :

Le sous-équipement en appareils de contrôle technique a conduit la mission à choisir de répertorier les « radiateurs en état de marche » comme instruments de régulation, alors qu'ils ne figurent pas dans le questionnaire initial. En effet, l'existence de collections patrimoniales stockées dans des locaux sans aucune régulation (cave, grenier, placards...) a conduit à différencier ces situations d'autres où les documents sont stockés, certes sans appareil de climatisation et parfois sans thermohygromètre, mais au moins dans un espace où la régulation de la température et de l'humidité, même imparfaite, est possible.

On peut remarquer que les thermohygromètres équipant les magasins sont souvent des thermohygromètres à cheveu, peu fiables ; l'équipement en thermohygromètres électroniques mémorisant les données reste l'exception.

Malgré toutes ces observations, peu de situations alarmantes sont à déplorer. Les conditions de conservation ne sont idéales nulle part, mais à quelques exceptions près, n'imposent pas de mesures d'urgence.

- Exposition à la lumière :

1 seul établissement est équipé d'un luxmètre (1 musée) ; dans 72,5% des établissements, les conditions d'expositions à la lumière n'ont pas été mesurées. D'après les visites, les établissements peuvent se répartir selon 3 catégories :

- collections patrimoniales stockées totalement dans des magasins sans lumière (19 établissements, soit 37,2%)

- collections patrimoniales stockées totalement ou en partie dans les espaces de travail

- collections patrimoniales stockées totalement ou en partie dans des pièces réservées munies de fenêtres laissant passer la lumière.

Les musées posent des problèmes spécifiques d'exposition à la lumière : si les réserves sont closes et adaptées à la conservation, l'exposition parfois très longue de certaines œuvres produits des dommages irréversibles, notamment sur les estampes, les dessins voire les photographies anciennes.